



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Reconnaissance du statut des perfusionnistes

Question écrite n° 44378

### Texte de la question

M. Stéphane Buchou appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance du statut des perfusionnistes. Bien que peu connus, ces professionnels jouent un rôle essentiel dans les blocs opératoires. Ils sont les maillons décisifs des équipes médicales spécialisées en chirurgie cardiaque et en transplantation d'organes. En parallèle, ils apportent également leur expertise dans le cadre des assistances circulatoires et respiratoires extracorporelles lors de réanimation et sont donc particulièrement sollicités depuis le début de la pandémie de covid-19. Un rapport de l'IGAS (n° 2021-05R) indique que leurs activités, compétences et savoirs propres et autonomes correspondent à la définition d'un nouveau métier ou d'un métier intermédiaire. Ils exercent un métier de haute technicité et à haute responsabilité et ils sont aujourd'hui dans l'attente de la redéfinition claire de leur métier. Il voudrait savoir quand le Gouvernement comptait mettre en place un véritable statut pour les professions des perfusionnistes, ainsi que la revalorisation de leur rémunération.

### Données clés

**Auteur :** [M. Stéphane Buchou](#)

**Circonscription :** Vendée (3<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44378

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 février 2022](#), page 1129

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)